

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
Projet de résolutions
Consultation des documents juridiques

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Delfingen Industry

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société Delfingen Industry, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce. ●

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce. ●

Fait à Exincourt et Dijon, le 29 Mai 2009

Les Commissaires aux Comptes,

Pour EXCO CAP AUDIT
René VERITTI

Philippe DANDON

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
Projet de résolutions
Consultation des documents juridiques

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

Le contrôle des comptes consolidés de la société Delfingen Industry SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

la justification de nos appréciations,

la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans le paragraphe C de la note n° 1 de l'annexe relatif aux corrections d'erreurs de manière rétrospective sur les comptes 2007 et 2006, ainsi que la note n° 11 de l'annexe aux comptes consolidés concernant les dettes financières.

En effet, une erreur sur la valorisation des stocks au 31 décembre 2007 des filiales marocaines a été détectée lors de l'arrêté des comptes semestriels 2008 qui a été jugée significative et dont la correction a été opérée de manière rétrospective sur le résultat 2007.

De même, le gain d'impôt sur la dépréciation du Goodwill américain qui n'avait pas été constaté en 2006 du fait des divergences de traitement fiscal des survaleurs aux Etats-Unis et en France, a été réintroduit dans les comptes consolidés par l'intermédiaire des capitaux propres consolidés.

Enfin, les dettes financières à moyen terme à l'origine dont les covenants fixés par les établissements bancaires n'étaient pas respectés à la clôture de l'exercice, ont été reclassées de passifs non courants en dettes courantes. ●

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
Projet de résolutions
Consultation des documents juridiques

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la présentation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1. du rapport sur les comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

La direction de votre groupe de sociétés est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les postes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent les tests de dépréciation d'actifs dont les survaleurs et les provisions, qui sont décrits dans les notes n° 2-6, 2-8, 2-13, 4-1 et 4-2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La société procède systématiquement à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2-6, 2-8 et 4-2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie relative aux estimations et jugements comptables présentés dans l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport. ●

VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. ●

A Montbéliard et Dijon, le 25 avril 2009,

Les Commissaires aux Comptes,

Pour EXCO CAP AUDIT
René VERITTI

Philippe DANDON

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
Projet de résolutions
Consultation des documents juridiques

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

Le contrôle des comptes annuels de la société Delfingen Industry SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

la justification de nos appréciations,

les vérifications et les informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note n° 10 de l'annexe concernant les dettes.

En effet, les dettes financières à moyen terme à l'origine dont les covenants fixés par les établissements bancaires n'étaient pas respectés à la clôture de l'exercice, ont été reclassées en dettes à moins d'un an. ●

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la présentation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans le paragraphe A de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations : La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les postes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent les tests de dépréciation d'actifs et les provisions, qui sont décrits dans les notes n° 6 et n° 9 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie relative aux estimations et jugements comptables présentés dans l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. ●

DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
Projet de résolutions
Consultation des documents juridiques

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. ●

A Montbéliard et Dijon, le 25 avril 2009,

Les Commissaires aux Comptes,

Pour EXCO CAP AUDIT
René VERITTI

Philippe DANDON

DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
Projet de résolutions
Consultation des documents juridiques

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 Décembre 2008

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. ●

CAUTIONS, GARANTIES, LETTRES DE CONFORT ET DE GARANTIE

Votre société a donné des engagements de cautions, garanties et/ou soutien dans le cadre d'opérations entre des tiers et des sociétés avec qui elle a des dirigeants communs.

La nature et le montant de ces engagements, les parties ainsi que les dates d'autorisation sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Nature de l'engagement	Société ayant des dirigeants communs	Tiers bénéficiaire	Montant de l'engagement	Date du Conseil d'Administration autorisant l'opération
Caution solidaire	DELFINGEN TR-MARMARA	SAPLAST CTS	maximum 50 K€	24/11/2008
Caution solidaire	DELFINGEN PT-PORTO	THERMOPLASTIQUES COUSIN TESSIER	maximum 30 K€	24/11/2008
Caution solidaire	DELFINGEN SK-NITRA	SAPLAST CTS	maximum 50 K€	24/11/2008
Caution solidaire	DELFINGEN RO-TRANSILVANIA	THERMOPLASTIQUES COUSIN TESSIER	maximum 50 K€	24/11/2008
Garantie à première demande	DELFINGEN PT-PORTO	BANCO COMMERCIAL PORTUGES	maximum 113 K€	24/11/2008
Lettre de garantie	DELFINGEN PT-PORTO	BANCO COMMERCIAL PORTUGES	maximum 157 K€	28/06/2008

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2008 a autorisé votre société à rembourser les frais de déplacements engagés par les Administrateurs suivants dans le cadre de réunions de travail ou du Conseil d'Administration : George FRANCOIS, Cataldo MANGIONE et Michel MASSOUGNES DES FONTAINES.

Ces remboursements sont effectués sur présentation de notes de frais ou de factures d'agences de voyage.

Le montant des remboursements de frais des 3 Administrateurs cités précédemment s'est élevé à 9 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008. ●

DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
 Rapports des Commissaires aux Comptes
 Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
 Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
 Projet de résolutions
 Consultation des documents juridiques

RÉMUNÉRATION D'UN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ

Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008 a pris acte de la renonciation de Bernard STREIT, Président de ce même Conseil, à la rémunération de son compte courant d'associé. ●

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice. ●

CAUTIONS, GARANTIES, LETTRES DE CONFORT ET DE GARANTIE

Votre société a donné des engagements de cautions, garanties et/ou soutien dans le cadre d'opérations entre des tiers et des sociétés avec qui elle a des dirigeants communs. La nature de ces engagements, leurs montants et les parties sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Nature de l'engagement	Société ayant des dirigeants communs	Tiers bénéficiaire	Montant de l'engagement
Contre garantie à caution bancaire	DELFINGEN RO-TRANSILVANIA	INCONTRO	maximum 70 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN FR-ANTEUIL	SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE	maximum 225 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN TR-MARMARA	BASELL SALES & MARKETING	maximum 1 300 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN PH-PHILIPPINAS	BASELL ASIA PACIFIC	maximum 200 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN SK-NITRA	BASELL SALES & MARKETING	maximum 1 000 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN MA-CASABLANCA	BASELL SALES & MARKETING	maximum 1 000 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN TN-TUNIS	BASELL SALES & MARKETING	maximum 1 000 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN PT	BASELL SALES & MARKETING	maximum 1 000 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN FR-ANTEUIL	BASELL SALES & MARKETING	maximum 1 000 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN TR-MARMARA	SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE	maximum 225 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN PT	SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE	maximum 225 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT-PORTO	CAIXA DE CREDITO AGRICOLA	maximum 300 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT-PORTO	BANCO COMMERCIAL PORTUGES	maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT	BANCO COMMERCIAL PORTUGES	maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT	BANCO POPULAR	maximum 200 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT	BANCO BPI	maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT-PORTO	BES BANCO	maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT	BES BANCO	maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT-PORTO	MILLENIUM BCP	maximum 1 000 K€
Lettre de garantie	DELFINGEN RO-VALAHIA	SC ALD AUTOMOTIVE SRL	
Lettre de patronage	DELFINGEN PT-PORTO	COFICAB	

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
 Rapports des Commissaires aux Comptes
 Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
 Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
 Projet de résolutions
 Consultation des documents juridiques

AVANCES DE TRÉSORERIE

Votre société peut mettre en place des avances sous forme de prêts ou emprunts avec des sociétés du Groupe ayant des dirigeants communs.

Ces prêts ou emprunts portent intérêts.

Les sociétés partenaires, les conditions de rémunération, la situation au 31/12/2008 ainsi que les charges et produits comptabilisés au cours de l'exercice sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Sociétés partenaires	Conditions de rémunérations	Situation au 31/12/2008	Charge / produit de l'exercice
DELFINGEN SK-NITRA	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie à Delfingen Industry : 220 K€	Charge : 2 K€ Produit : 25 K€
DELFINGEN TN-TUNIS	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie par Delfingen Industry : 1 390 K€	Produit : 60 K€
DELFINGEN PT	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie à Delfingen Industry : 939 K€	Charge : 90 K€
LIMA INMO	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie à Delfingen Industry : 249 K€	Charge : 14 K€
DELFINGEN RO-TRANSILVANIA	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie par Delfingen Industry : 1 933 K€	Produit : 127 K€
DELFINGEN RO-VALAHIA	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie par Delfingen Industry : 1 404 K€	Produit : 38 K€
DELFINGEN PT-PORTO	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie à Delfingen Industry : 558 K€	Charge : 18 K€ Produit : 1 K€
DELFINGEN IBERICA	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie à Delfingen Industry : 46 K€	Charge : 3 K€
DELFINGEN US	Taux : moyenne arithmétique du taux LIBOR USD 3 mois + 1% / an	Solde du prêt consenti par Delfingen Industry : 3 407 K€	Produit : 57 K€
DELFINGEN BR-SAO PAULO	Taux : 6% / an	Solde du prêt consenti par Delfingen Industry : 1 417 K€	Produit : 47 K€

SOUS LOCATION IMMEUBLE

Votre société consent à DELFINGEN FR-ANTEUIL une sous location d'une partie des locaux industriels dont elle est locataire. Un contrat de sous location prévoyant une facturation mensuelle a été signé entre les deux parties. Le produit au titre de l'exercice clos le 31/12/2008 s'élève à 106 105 €. ●

Fait à Exincourt et Dijon, le 29 mai 2009,

Les Commissaires aux Comptes,

EXCO CAP AUDIT
représentée par René VERITTI

Philippe DANDON